

Annonces du Président de la République du 27 octobre 2009

Plan pour l'agriculture
Présentation des mesures annoncées



Introduction

- Nicolas Sarkozy a rappelé des chiffres essentiels : un chiffre d'affaire de l'agriculture et des IAA s'élevant à 163 milliards d'euros ; 1.6 million d'actifs ; 3.6 millions de retraités
- « *C'est un plan de soutien exceptionnel pour éviter que l'agriculture française soit emportée par la crise* ».
- 1 milliard d'euros de prêts bancaires, 650 millions de soutiens de l'État

Un plan pour l'agriculture:

- Un plan d'urgence pour une année blanche: prêts, prises en charge d'intérêt, exonération de cotisations sociales et allègement de taxes (TFNB, TIPP, TICGN)
- Des mesures structurelles: Allègement de la taxe carbone, coût du travail, DPA élargie aux aléas économiques (dans la LMA)

Les prêts bancaires

- 1 milliard € de prêts bancaires incluant les 250 millions lait, au taux maximal de 3%
- Deux types de prêts : trésorerie et consolidation, avec fongibilité des enveloppes
- Prise en charge partielle des intérêts financiers par l'État, de 1,5 à 2 points, pour un montant estimé à 60 millions €

Les prêts bancaires (2)

- ❑ Prêt de 3 à 5 ans avec un différé de remboursement d'1 an
- ❑ Discussion en cours sur la prise en charge par les banques des frais de dossier
- ❑ Critères proposés par le ministre pour déterminer les priorités : endettement et évolution du CA
- ❑ Nomination d'un médiateur ayant un rôle d'instance d'appel en cas de litige

La procédure reste en discussion :

- remboursement en une fois par l'État, sous forme d'aides directes aux agriculteurs, de la totalité des intérêts pris en charge, sur la base de dossiers transmis par les banques
- ou système de bonification, faisant l'objet d'une convention entre l'État et les banques : instruction des dossiers par l'administration et paiement des intérêts pris en charge, directement aux banques
- La première solution permet d'allier rapidité, simplicité et efficacité

Autres mesures financières d'accompagnement

- 100 millions € au titre du FAC pour prise en charge des intérêts d'emprunt 2009-2010, ciblés sur JA et récents investisseurs
- 100 millions € (Agridiff) pour accompagner les entreprises agricoles les plus en difficulté

Autres mesures financières d'accompagnement (2)

- ❑ 50 millions pour des exonérations supplémentaires de cotisations MSA pour 2009 et 2010 ;
- ❑ ciblage proposé par la profession sur les cotisations employeurs des productions fortement utilisatrices de main d'œuvre (CDI)

Le « de minimis »

- l'ensemble de ces mesures –sauf Agridiff– est considéré comme des aides d'État rentrant dans le « de minimis »
- La Commission européenne a décidé le 28 octobre de porter à 15 000€ le montant maximal du « de minimis »

Le « de minimis » (2)

- Initialement prévue pour les producteurs laitiers, cette disposition est étendue à tous les secteurs de production
- Le plafond est valable jusqu'à fin 2010
- S'y imputent toutes les aides d'État perçues en 2008, 2009, 2010

Les allègements de taxes

- TFNB : des allègements au cas par cas, gérés au niveau départemental, pour un montant évalué à 50 millions €
- TIPP et TICGN : remboursement reconduit pour l'année 2009 pour un montant de 170 millions €

Les allègements de taxes (2)

- ❑ Taxe carbone : exonération de 75% soit 120 millions €. L'exonération de 2010 sera « prépayée » aux agriculteurs en même temps que la mesure précédente (TIPP/TICGN).
- ❑ Le solde reste à la charge des agriculteurs et sera réaffecté dans des investissements éco durables
- ❑ La FNSEA et JA continuent de demander l'exonération totale et celle des biocarburants

Coût du travail

- ❑ 170 millions€/an pour l'exonération de « *la totalité des charges patronales pour les travailleurs saisonniers* »
- ❑ Aujourd'hui le montant de charges restant à l'employeur (au-delà de l'exonération + contributions conventionnelles) = 1,48€/h pour un SMIC
- ❑ La mesure permettrait de prendre environ 1€ sur 119 jours pour les TO

Coût du travail (2)

- N.Sarkozy a demandé au Ministre
« *d'analyser l'organisation de la MO salariée étrangère chez nos partenaires européens pour proposer avant la fin de l'année des mesures visant à accroître la compétitivité des exploitations* »
- La FNSEA et JA demandent une prime à l'emploi de 3€ par heure travaillée pour CDI et CDD.